

DECLARATION LIMINAIRE

CHS du 27 septembre 2018

Monsieur le Président,

Le CHSCT de l'Aude est convoqué aujourd'hui pour évoquer 7 sujets. Si les thèmes retenus préoccupent certainement les agents du département, SOLIDAIRES s'étonne de l'absence d'un certain nombre de points à l'ordre du jour, qui ont pourtant un fort impact sur la santé et la sécurité des agents du département au quotidien.

Ainsi, les difficultés rencontrées à la trésorerie de Castelnaudary et les moyens mis en œuvre pour y remédier dans les meilleurs délais ne semblent pas tourmenter la Direction locale.

Rappelons que cette trésorerie connaît des conditions de travail déplorables avec, en particulier, une température trop basse en hiver, trop élevée en été, des moisissures et une inondation des locaux en cas de forte pluie. Et ces désagréments préjudiciables à la santé des agents concernent pourtant un bâtiment neuf...

La question du transfert de l'activité des amendes de la trésorerie de Carcassonne Amendes vers le SIP de Carcassonne, pourtant prévu au 1^{er} janvier 2019, notamment les modalités d'accueil sécurisé des redevables, ne sera pas davantage évoquée lors de cette session.

La création du groupe de travail, pourtant actée lors d'un précédent CHSCT, chargé de réfléchir sur les risques d'épuisement professionnel dans le département et les moyens de les limiter, ne figure pas non plus à l'ordre du jour.

Enfin, le sujet des températures élevées en été sur les sites de Limoux et de la Cité Administrative de Carcassonne ne semble pas préoccuper la Direction qui n'a pas inscrit ce point dans les sujets à aborder.

Pourtant, au cours du mois de juillet 2018, de nombreuses observations d'agents faisant état de températures supérieures à 28° sur ces sites ont été consignées sur le registre hygiène et sécurité. En particulier, le 11 juillet 2018, 3 agents ont été victimes de malaise lié à la chaleur excessive dans les bureaux à la Cité Administrative dès le matin, sans manifestement que la Direction prenne conscience de la gravité sanitaire que cette situation engendre pour les agents concernés.

Faudra-t-il qu'un agent décède sur son lieu de travail du fait de fortes chaleurs pour que la Direction locale daigne enfin prendre des mesures appropriées (climatisation portative, climatisation des couloirs à défaut de climatisation de l'ensemble des bureaux, distribution immédiate de brumisateurs et de boissons fraîches...)?

SOLIDAIRES demande que l'ensemble de ces problématiques soit débattu ce jour. Les agents du département qui travaillent au quotidien dans les conditions difficiles que l'on connaît et qui obtiennent de remarquables résultats, dont le Directeur départemental s'arroge sans vergogne la paternité à chaque réunion avec les cadres supérieurs, méritent mieux que le mépris avec lequel sont traitées leurs légitimes revendications.